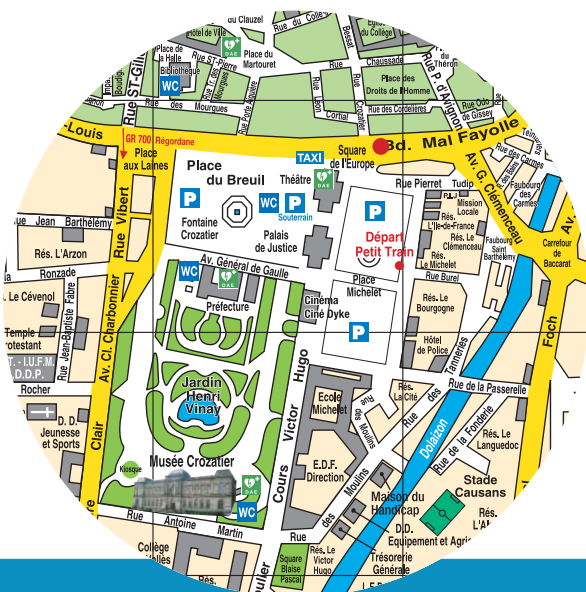




2 rue Pierret
43000 Le PUY-EN-VELAY



04 71 09 34 94



sessad@asea43.org



www.asea43.org

SESSAD du Velay

Service d'Éducation Spéciale
et de Soins à Domicile

■ Pôle Handicap Enfants

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU SESSAD

Directeur : Raphaël CHAPUIS
Responsable du service : Rachel BERNARD
Educateurs Spécialisés : Maxime PREGHENELLA -
Carole LOUBET - Anne BERNASSAU
Enseignant : Samuel VILLE
Educateur Technique Spécialisé : Marc SEJALON
Psychologues : Maxime EFFANTIN - Virginie AUBINEAU
Psychomotricienne : Julie MARCONNET
Orthophoniste : Claude CLÉMENT-ROBIN
Assistante de direction : Sophie DURSAPT
Assistante sociale : Karen VERROUL
Coordonnatrice santé : Delphine MASSON
Médecin référent : Louis COLOMBIER



ASEA 43
Association Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

www.asea43.org

QU'EST-CE QU'UN SESSAD ?

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

C'est un service qui propose un accompagnement global par une équipe pluridisciplinaire à des enfants en situation de handicap.

Le SESSAD du Velay accompagne des enfants et adolescents de 6 à 20 ans avec des troubles des fonctions cognitives avec ou sans troubles associés, scolarisés, ou en apprentissage.

Pour les plus grands un éducateur technique propose la découverte de différents domaines professionnels.

Des mises en situation professionnelles, des stages sont autant de supports soutenant pour aider aux projets d'orientation.



QUI DÉCIDE ?

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Les parents adressent à la MDPH un dossier constitué de pièces administratives et de bilans scolaires et médico-sociaux.

La famille reçoit une notification qui accorde ou refuse cet accompagnement.

A QUOI ÇA SERT ?

Cet accompagnement personnalisé a pour but de soutenir l'enfant / le jeune :

- dans une inscription dans son environnement
- dans son développement global
- dans son inclusion scolaire puis socio-professionnelle
- dans l'acquisition de l'autonomie
- dans le développement de son épanouissement personnel, de l'acquisition d'une meilleure confiance en soi, de l'amélioration de sa relation à l'autre...

C'est aussi, accompagner les parents dans leurs démarches et leur cheminement.

COMMENT FONCTIONNE UN ACCOMPAGNEMENT ?

Les professionnels du service interviennent une à plusieurs fois par semaine en fonction des besoins repérés, des objectifs et moyens définis dans le PP (Projet Personnalisé).

Le lieu d'intervention est variable (école, domicile, lieux de loisirs, entreprise, au SESSAD...). Les séances sont principalement individuelles mais des ateliers en groupe peuvent être proposés.

Les professionnels sont en lien régulier avec les familles et avec tous les partenaires qui gravitent autour de l'enfant, du jeune (la MDPH, l'éducation nationale, les CFA, la mission locale, le CIO, les services sociaux, les services de soins, les mairies, CAP emploi, pôle emploi, établissements médico-sociaux, les centres de loisirs, les clubs sportifs, les services culturels...).

ET APRÈS...

L'accompagnement prend fin lorsqu'il est entendu que les objectifs retenus sont atteints, à l'aboutissement d'un projet d'orientation vers une autre structure, aux 20 ans du jeune adulte, à l'initiative de la famille ou du service (par exemple lorsqu'il n'y a plus d'espace de travail ou d'adhésion du jeune et/ou de sa famille).

Un service de suite offre la possibilité au jeune ou à sa famille d'un accompagnement ponctuel pendant les trois années qui suivent le départ.



QUELLE EST MA PLACE EN TANT QUE PARENT ?

L'accompagnement de l'enfant, du jeune ne peut s'envisager sans la participation de ses parents.

Toutes les décisions concernant l'accompagnement sont prises en concertation et en association avec la famille dans le cadre du PP. Elles sont inscrites dans un document dont un exemplaire est remis aux parents et font l'objet d'un bilan annuel.